Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 février 2020

Etaient présents : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Eric DEYBACH, Madame Séverine GEST, Messieurs Rémi LERONDEL, Claude LESEIGNEUR, Philippe LACAISSE, Guy VIGREUX, Benoît LEMERCIER, Jack DANEZAN, Hervé WALLERICH, Gauthier CUVELIER, Stéphane MARIE, Olivier LECONTE, Madame Nadine MONTIER, Messieurs Bruno BERTRAND, Claude JOUANGUY Jean-Michel TRAVERS, François ROYER, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Daniel COLLARD

Assistaient également : Messieurs Alain PETIT, Samuel GENDRIN et Madame Katia KAHAGNE

Alfred TRASSY-PAILLOGUES fait lecture du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité

Avant la l'approbation des délibérations, Alfred TRASSY-PAILLOGUES propose à l'assemblée de rendre hommage à Hubert HONDIER, l'ancien délégué syndical représentant la commune d'Emanville récemment décédé.
Hubert HONDIER était membre titulaire du Syndicat d'eau depuis environ 30 ans. C'était un technicien assidu aux réunions, qui avait notamment proposé la solution technique de transférer les eaux usées de la commune du Saussay vers Emanville et la station d'épuration d'Ecalles-Alix grâce notamment grâce à sa fonction de Vice-Président de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe chargé de l'eau et de l'assainissement.

A la suite de ce bref exposé, une minute de silence a été observée.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement à Flamanville : Avenant

Alfred TRASSY-PAILLOGUES expose que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue du Petit Pont à Flamanville, attribué à l'entreprise DLE Ouest sont presque terminés. Il reste les réfections définitives qui seront réalisés dès que le temps le permettra.

Par ailleurs, de nombreux travaux non prévus initialement dans le cadre du marché ont été nécessaires :

- Le fonçage sous la dalle du pont de la voie SNCF. Le radier n'avait pas initialement été signalé par la SNCF sur les DICT. Le maitre d'œuvre EGIS a réalisé le cahier des charges techniques des travaux sans tenir compte de ce radier. Le dossier a dû être retravaillé avec un fonçage à réaliser.
- Le dévoiement de la conduite d'eau rendu nécessaire par les opérations de fonçage.
- Les réfections définitives sur une surface totale de 1 720m^2 pour une surface initialement prévue à 900 m² dans le marché.

Le montant du marché initial est de 189 935,00 €.
Le montant de l'avenant présenté est de + 55 889 € soit une augmentation de 29,4 % du montant du marché initial.
Le montant total du marché est de 245 824,00 € HT.

Il est donc à l'assemblée de voter cet avenant.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant
- **INSCRIT** au budget la dépense la dépense supplémentaire de 55889 € HT pour un montant des travaux à 245824 € HT.

Vente du terrain de l'ancienne station d'épuration d'Hugleville en Caux

Alfred TRASSY-PAILLOGUES expose que nous avons dépollué et mis à plat le terrain de l'ancien filtre à sable d'Hugleville en Caux. Compte tenu de son ancienneté et des désagréments que l'ancien site de traitement a occasionné à la commune, nous proposons de restituer ce terrain à la commune d'Hugleville en Caux à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la vente du terrain de l'ancien filtre à sable d'Hugleville en Caux qui concernent les parcelles A 384 et A 387 à l'euro Symbolique à la commune d'Hugleville en Caux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

Travaux d'extension du réseau d'eau potable à Vibeuf au bénéfice d'un particulier – offre de concours.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES expose qu'un particulier (Mr BONTE) a un projet de lotissement privé rue de la Fabrique à Vibeuf. La réalisation de ce lotissement nécessite une extension du réseau d'eau potable de 135 mètres linéaires. Cet investissement doit nécessairement être réalisé et payé par le Syndicat puisque c'est une canalisation publique réalisé sous domaine public.

Le coût de l'extension a été chiffré à 19 000 € HT.

Ce financement avantage directement Mr BONTE puisqu'il lui permet de vendre des parcelles constructibles.
Après négociations il a été convenu que Mr BONTE s'engage à participer financièrement à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable sous la forme d'une offre de concours à hauteur de **50 % du montant global des travaux soit 9500 € HT.**

Nous proposons à l'assemblée de contractualiser avec Mr BONTE cette offre de concours pour la réalisation des travaux d'eau potable à hauteur de 50 % des travaux prévus.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la contractualisation avec Monsieur BONTE de cette offre de concours avec le Syndicat
- **AUTORISE** Monsieur le Président et à engager les travaux nécessaires.

Mise à jour des statuts du Syndicat

Monsieur le Président expose que suite à la prise de compétence « eau » et « assainissement des eaux usées » le 31 décembre 2019 par la communauté de communes Terroir de Caux, il est nécessaire de mettre à jour les Statuts du Syndicat.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2020, la Communauté de communes Terroir de Caux se retrouve de fait membre de notre syndicat en lieu et place des communes de Saint Ouen du Breuil et de Gueutteville. Ainsi, les membres titulaires et suppléants représentant les communes de Saint Ouen du Breuil et de Gueutteville ne sont plus des conseillers municipaux mais des conseillers communautaires de la communauté de communes Terroir de Caux.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des statuts du Syndicat

Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses dans la limite du quart du budget de l'exercice 2019.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité Syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal les dépenses des opérations suivantes :

Opération	Budget	BP 2019	25 %
Opération 58 Travaux non programmés	EAU	40 000 €	10 000 €
Opération 84 Renouvellement – renforcement canalisations	EAU	577 526 €	144 381,50 €
Opération 29 Travaux non programmés	ASSAINISSEMENT	30 000 €	7 500 €
Opération 9270 Extension réseaux Saussay – Criquetot - Flamanville	ASSAINISSEMENT	365 105 €	91 276,25 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette les opérations suivantes.

Opération	Budget	BP 2019	25 %
Opération 58 Travaux non programmés	EAU	40 000 €	10 000 €
Opération 84 Renouvellement – renforcement canalisations	EAU	577 526 €	144 381,50 €
Opération 29 Travaux non programmés	ASSAINISSEMENT	30 000 €	7 500 €

Opération 9270 Extension réseaux Saussay – Criquetot - Flamanville	ASSAINISSEMENT	365 105 €	91 276,25 €

Aides de la FIPHFP

Alfred TRASSY-PAILLOGUES expose que le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) finance l'intégralité du reste à charge pour de nouveaux appareils auditifs pour S. GENDRIN. Pour que l'opération soit réalisable, il faut que la collectivité avance les frais, puis le FIPHFP rembourse la collectivité.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avance de fonds nécessaire à l'achat d'appareils auditifs.

Divers

Philippe LACAISSE demande où en est le projet d'extension du réseau d'assainissement rue des Forrières à Criquetot sur Ouville pour notamment solutionner le problème du dispositif d'assainissement non collectif de Mr et Mme Girard qui est défaillant. Samuel GENDRIN indique que le projet a été réalisé avec Adrien JOUSSE le géomètre de la Communauté de Communes mais que la consultation n'a pas été réalisée. Mr le Président propose que, dans la mesure où la longueur de l'extension est faible, de faire un devis pour les travaux sans passer par une consultation compte tenu aussi des désagréments subis par Mr et Mme GIRARD.

Remi BONAMY remercie de Président de son action envers l'entreprise Gagneraud pour accélérer la mise en service du nouveau poste de relèvement des eaux usées à la rue du Clos Chaillou au Saussay.

Monsieur le Président expose qu'un renforcement du talus de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil est à réaliser suite aux dernières inondations du début de l'année. Une visite sur place sera effectuée avec Daniel COLLARD, Jean-Michel TRAVERS et Adrien JOUSSE dès que le temps de permettra.

Eric DEYBACH demande pourquoi le projet de transfert des eaux usées d'Auzouville l'Esneval vers la station d'épuration de Yerville / Bourdainville n'est pas encore sur les rails. Monsieur le Président répond que d'autres projets prioritaires, comme la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil ainsi que la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye. Ils ont dû être traités en priorité compte tenu de leur impact sur le milieu naturel. Pour autant, ce projet n'est pas abandonné et sera réalisé.

Philippe LACAISSE soulève à nouveau le problème de débit trop faible sur les poteaux d'incendie impactant le développement de l'urbanisme de sa commune. Monsieur le Président répond que l'étude pour l'implantation d'un surpresseur, qui a été réalisé par Veolia en 2010, sera réactualisé au regard des nouveaux besoins. A l'issue de cette étude, une décision sera prise pour l'implantation ou non de ce surpresseur.

Le tableau récapitulatif des investissements réalisés en eau potable et en assainissement a été distribué à l'assemblée.

La séance a été levée à 18h45.